Quinzième Année. — N° 20 Centimes le N°. Jeudi, 4 Mars 1875.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du *Journal du Lot* et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. *Havas, rue J.-J. Rousseau, 8,*
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

tableau 2.

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 26 matin	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59 matin	6 44 soir	9 57 soir
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58 mat.	5 46 soir	11 6 soir
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34 soir		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 matin	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 mat	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 jours	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36 matin	5 16	
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h jours	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15 matin	3 jours	7 31 soir

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h54 soir
Fumel..... — .	7 37 matin	9 37 matin	5 37 soir	7 5 soir
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 4 Mars 1875.

Le nouveau ministère n'est pas encore constitué, M. Buffet n'étant arrivé à Versailles que avant-hier mardi. Si les nominations ont lieu après l'impression de notre article, on les trouvera aux *Dernières nouvelles*.

On doutait beaucoup à Versailles, que M. Buffet voulut accepter la tâche difficile que M. le Maréchal-Président a confiée à son patriotisme; mais les plus récentes correspondances font prévoir, au contraire, que M. Buffet cédera aux conseils de ses amis, et comprendra qu'il est poussé en quelque sorte aux affaires par l'opinion publique, et par la nécessité résultant des événements qui viennent de s'accomplir:

La passion est toujours une mauvaise conseillère. Elle inspire en ce moment à la commission chargée de l'élection de la Nièvre et à une partie importante de l'Assemblée, les projets les plus excessifs contre la propagande impérialiste. Le rapport de M. Savary sur l'élection de la Nièvre et sur la propagande impérialiste, reconnaît que toute répression pénale est impossible. On est d'avis également que, dans la déposition plus importante de M. Renault, préfet de police, il n'y a rien qui tombe directement et expressément sous le coup des articles du code qui atteignent les associations illicites. Que sortira-t-il donc de là?... Il n'en sortirait rien ou presque rien, si la passion n'était pas, comme nous venons de le dire, une mauvaise conseillère, mais il est à croire que les partis exaltés voudront se placer sur un nouveau terrain pour l'avenir et demanderont qu'il soit permis de recourir à certaines mesures rigoureuses.

Les esprits modérés et indépendants de l'Assemblée ne suivront pas les hommes violents dans cette campagne, si elle a lieu malheureusement. Les lois d'exception sont une arme dangereuse, que tous les amis des gouvernements de discussion repoussent avec énergie. Ils tiendront à honneur de prouver que la liberté n'est pas pour eux un vain mot, persuadés qu'ils sont que cette grande loi des sociétés modernes guérit et fait oublier les maux qui dérivent de la liberté elle-même.

Nous appelons sur les lignes suivantes du Journal l'*Univers* l'attention des monarchistes de toute nuance, et surtout de ceux qui ont sincèrement dans leur cœur les principes religieux.

« Nous concluons que M. Buffet composera un ministère, le présidera, et par ce moyen retrouvera la majorité et vivra. Si ce n'est pas la République comme tous l'entendent, ce sera la République comme tous peuvent la supporter. »

LOUIS VEUILLOT.

Note du *Temps* contenant de sages conseils :

On dit que le maréchal ne verrait pas d'un bon œil l'entrée de M. le duc d'Audiffret-Pasquier dans le cabinet; le centre droit, qui est au courant de cette disposition d'esprit, serait décidé à porter M. d'Audiffret à la présidence de l'Assemblée; les gauches se rallieraient aisément à cette candidature, mais à la condition d'avoir dans le nouveau ministère un département de politique important, tel que l'intérieur. Si la vice-présidence du conseil et l'intérieur étaient aux mains du centre droit, les gauches désireraient élever un député de leur nuance au fauteuil de la présidence de l'Assemblée.

Il est à désirer, dans l'intérêt du gouvernemen nouveau, que ces difficultés s'aplanissent avant les scrutins publics qui pourraient être interprétés comme la dislocation de la majorité nouvelle.

Le *Monde* commence à trouver que la Constitution nouvelle pourrait avoir du bon :

La logique révolutionnaire est enrayée. Un élément d'ordre et de conservation s'offre à nous. Nous savons que le suffrage à deux degrés a produit l'Assemblée constituante de 89 et la Convention. Mais il faut dire alors qu'il n'y avait pas de gouvernement du tout. Si le Sénat est mauvais, il ne le sera pas plus que ne le serait une Assemblée unique, nommée par le suffrage direct. Il y a là une chance sérieuse, non d'un ordre perpétuel, mais d'un ordre relatif. La chambre qui écarte la royauté se rabat sur un Sénat plus sérieux que n'ont été nos précédents Sénats ou Chambre des pairs. C'est un fait qu'il importe d'étudier et dont il sortira de graves conséquences, de quelque façon, du reste, que tourne l'expérience.

La *Liberté* ne croit pas à la durée de la majorité du 25 février :

Qui donc peut croire que l'alliance du 25 février 1875 ne soit pas bien plus chimérique encore que ne l'a été l'alliance du 24 mai 1873? Nous reverrons certainement un nouveau 16 mai. Les alliés ont signé en 1875 comme en 1873, un traité dans un but de défense, de haines communes, oubliant ou feignant d'oublier que le lendemain ils auraient à se diviser pour soigner des intérêts diamétralement opposés. En un mot, la haine a été le berceau de ces unions monstrueuses, la haine en a été une fois et en sera encore le tombeau.

La *République française* a dit : « Les difficultés commencent. » Nous ajoutons : Les difficultés ont commencé, elles se multiplient.

Si les difficultés d'hier, qui paraissent insolubles, ont été vaincues, pourquoi n'en serait-il pas de même des difficultés d'aujourd'hui?

Le *Pays* annonce qu'il va mettre « une sourdine à sa voix, » tant que le danger planera sur la tête du parti impérialiste :

Le mot de la situation est le vieux mot si fréquemment cité de l'abbé Sieyés.

Il faudra que nous puissions plus tard répondre comme lui lorsqu'on nous demandera ce que nous avons fait pendant la période tourmentée : « Nous avons vécu. »

Et ce sera énorme d'avoir pu faire cela.

Le *Français* reproche à M. Savary de n'avoir pas « conservé tout son sang-froid à la vue des desseins bonapartistes. »

Cette émotion s'explique. Il nous semble cependant que plus de mesure n'eût pas nui, même à l'intérêt de la cause que M. Savary représente. Quand vendredi, immédiatement après le vote sur les lois constitutionnelles, M. Savary a lu son rapport, a-t-il pensé à l'effet que produirait, dans le pays, cette coïncidence? Peut-être eût-il été plus habile de ne pas faire du vote des lois la préface du rapport, ou du rapport une sorte de corollaire de l'organisation républicaine.

L'*Univers* se préoccupe des conclusions du rapport, parce qu'il craint que les républicains ne tournent contre la propagande monarchique les arguments invoqués contre la propagande impérialiste.

Voici un autre article du *Français* :

L'action exercée par M. Gambetta sur son parti est en ce moment fort considérable, et il n'est pas sans avoir fait preuve d'une réelle habileté. Sa modération surprend le public, et paraît séduire quelques esprits honnêtes et courts du centre gauche, qui s'attendrissent déjà sur la conversion du « fou furieux ». Il ne faut pas cependant être bien perspicace pour discerner le plan de M. Gambetta.

M. Gambetta a une préoccupation principale, exclusive : les futures élections. S'il parvient à joindre alors aux forces naturelles du parti radical celle que lui procurerait une sorte d'alliance avec le gouvernement, il est assuré d'un succès considérable, et, du coup, il peut arriver au pouvoir.

Pour cela, que faut-il? faire partie de la nouvelle majorité de gouvernement, fût-ce au prix de grands sacrifices de personnes et de principes. Il compte bien se faire payer après les élections de son désintéressement momentané. De là cette modération de langage, si surprenante de la part de l'orateur de Grenoble; de là cette modestie d'exigences, inattendue dans un parti qui nous a habitués à ses violents appétits; de là cet empressement à se mettre toujours derrière le centre gauche et à ne paraître préoccupé que de le seconder, sans rien demander pour les radicaux que le titre nu d'amis du gouvernement.

Mais M. Gambetta sait très bien que, si sage qu'il tâche de paraître, on est toujours gêné de l'avouer publiquement comme ami. Il comprend que son concours doit être nécessaire pour être accepté. Dès lors, son premier intérêt est d'empêcher toute réconciliation entre la droite modérée et le centre droit. Car si cette réconciliation était faite, il y aurait en dehors des radicaux, et contre eux, une majorité « d'hommes modérés ». Soyez donc assurés que M. Gambetta fera tout pour maintenir et envenimer la divergence qui s'est manifestée dans la récente discussion entre les deux grands groupes conservateurs, et, chaque fois qu'on le verra appuyer un homme ou une idée du centre droit, on pourra être assuré que ce sera dans ce dessein.

Ce que fait, ce que désire M. Gambetta nous indique ce que nous devons désirer et faire. Il apparaît clairement que notre intérêt capital, en ce moment, c'est le rapprochement du centre droit et de la droite modérée. Nous appelons particulièrement sur ce point l'attention des membres du groupe Lavergne et du centre gauche conservateur. L'alliance de M. Gambetta doit leur peser : ils sont sans aucun doute gênés de se présenter en cette compagnie devant le pays et comprennent que cela n'est pas fait pour attirer au régime qu'ils viennent de fonder la confiance de l'opinion conservatrice; ils seraient encore plus inquiets de l'avenir, s'ils discernaient le plan dont ils sont en ce moment les dupes et les victimes, beaucoup plus que les complices. — Eh bien, il n'est qu'un moyen pour eux de faire échouer toutes les habiletés, de dévoiler toutes les feintes de M. Gambetta et d'écarter les périls dont celui-ci les menace, c'est de favoriser, ou tout au moins de ne pas empêcher le rapprochement du centre droit et de la droite modérée. Ne seront-ils pas plus à leur aise avec de Kerdrel et M. de Meaux qu'avec M. Naquet et M. Challemel-Lacour?

Terminons par une citation de la *Gazette de France*. Fort irritée d'abord, la *Gazette* commence à voir les choses sous un autre jour, mais avec trop d'exagération :

La république est aujourd'hui le gouvernement légal de la France; mais cette république ne repose pas sur la souveraineté du peuple; le principe sacré jusqu'à ce jour pour les républicains de la souveraineté du peuple n'a pas été reconnu comme la base essentielle du droit public des Français. La république constituée par les lois Wallon n'est pas, comme en 1793, en 1795 ou en 1848, la consécration d'un droit inaliénable et imprescriptible. C'est un fait légal qui subsistera, comme il pourra, tant qu'il n'aura pas été modifié ou rapporté conformément aux prescriptions légales.

Le rejet des amendements Raoul Duval, l'insuccès de l'amendement Colombet et le vote de la clause de révision totale, donnent au nouvel établissement républicain un caractère tout spécial qu'il est important à tous les points de vue de ne pas méconnaître. Sous ce rapport, la république de 1875 diffère profondément de ses devancières. Elle ne se présente plus comme un gouvernement de principe, mais comme un simple fait dont la contingence est formellement avouée par les articles qui sanctionnent le droit de révision universelle.

Les républicains loyaux et sincères qui voient avant tout dans la république l'inauguration d'une ère nouvelle, le point de départ d'un nouveau système politique et social, sont obligés de le reconnaître : la République, dont les lois fondamentales viennent d'être promulguées, n'est pas celle qu'ils ont toujours rêvée; une révision de la Constitution-Wallon dans le sens de la démocratie peut seule réaliser leurs désirs.

C'est à ce but qu'ils doivent tendre, s'ils conservent encore leurs convictions et s'ils veulent constituer un gouvernement qui repose sur autre chose que des contradictions. Il est évident que c'est de ce côté que vont se porter leurs efforts. La majorité nouvelle, en repoussant l'amendement de M. Raoul Duval, et en votant le droit de révision générale, a permis tous les efforts et autorisé toutes les espérances.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, le 3 mars 1875.

M. Buffet est arrivé à Versailles à 11 heures et s'est rendu à l'hôtel de la présidence à une heure. Il était encore chez le maréchal à quatre heures. On ne pense pas que le nouveau ministère puisse paraître à l'*Officiel* avant jeudi matin.

La conférence entre M. Buffet et le Maréchal a dû porter principalement sur la question de savoir si

M. Buffet ne rendrait pas, comme président de l'Assemblée, plus de services que comme chef du cabinet. M. Buffet a dû faire observer que l'Assemblée avait encore bien des lois importantes à voter avant de se séparer, et qu'en l'état de division des partis, il pouvait exercer sur les débats une influence modératrice, que n'aurait pas, au moins dès le début, un nouveau président. Du reste, l'honorable président de l'Assemblée paraissait décidé, ce matin, à faire juge le Maréchal lui-même, et, malgré ses répugnances personnelles, à assumer la tâche de former un nouveau cabinet, si le Maréchal persistait à penser qu'il dût prendre la direction des affaires.

On assure que, dans ce cas, M. Buffet ferait appel à M. Dufaure et qu'il tiendrait essentiellement à ce que celui-ci fît partie du cabinet.

On parle aussi de M. Ricard comme devant entrer dans la nouvelle combinaison. Quoi qu'il en soit, M. Buffet serait décidé à faire au centre gauche une part dans le gouvernement du pays.

Le duc de Broglie a déjeuné ce matin chez M. Buffet.

M. Ricard est parti pour les Deux-Sèvres et ne reviendra que demain.

On dit que, si M. Buffet accepte la vice-présidence du Conseil, la gauche est résolue à porter à la présidence de l'Assemblée, non pas le duc d'Audiffret-Pasquier, mais M. Casimir Périer, attendu qu'elle ne veut pas laisser ces deux importantes positions à la fois entre les mains du centre droit. Peut-être consentirait-elle toutefois, si le ministère de l'intérieur était confié à un membre du centre gauche.

Une lettre de M. Fournier, député du Cher, dément les bruits, répandus par quelques journaux, au sujet d'une action qu'aurait exercée le comte de Paris en faveur du vote des lois constitutionnelles. M. Fournier déclare que les membres du centre droit, placés dans l'alternative ou de ne rien faire, ou d'organiser une forme de gouvernement qui n'est pas celle qu'ils croient la meilleure, ont été profondément troublés, et que chacun s'est déterminé selon les inspirations de sa conscience. M. Fournier raconte que, dans un récent entretien avec le comte de Paris, S. A. appréciant les difficultés de la situation des députés, lui dit : « Je me garderais bien de donner un conseil ; mes amis feront ce que leur conscience leur dira. »

M. Jules Amigues a adressé une lettre à M. Savary pour réfuter les accusations dirigées par ce dernier contre lui dans son rapport.

On paraît croire, dans les cercles de la gauche, que l'Assemblée n'aura à discuter les conclusions de ce rapport, attendu, ajoute-t-on, que le nouveau ministre de la justice ne pourra pas refuser la communication du dossier et que tout sera terminé par-là. On dit, d'autre part, que pour prévenir cette éventualité, M. Tailhand est décidé à demander aujourd'hui ou demain la mise à l'ordre du jour du rapport Savary.

L'Empereur du Brésil a été élu hier, membre correspondant de l'Académie des sciences. L'Empereur, avisé aussitôt, a envoyé le soir même, par le télégraphe ses remerciements à l'académie.

Le bruit qui a couru hier ici, de troubles à Béziers, est dénué de fondement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 1er mars 1875.

Le *Journal des Débats* apprécie dans les termes suivants le renouvellement du bureau de l'Assemblée.

M. Buffet a été réélu président de l'Assemblée par 479 voix. Avions-nous tort de dire que la nouvelle majorité n'était pas uniquement une majorité de constitution ? C'est une majorité de gouvernement, qui peut soutenir un ministère et l'aider à imprimer à la politique générale cette marche décidée que la division des partis, l'absence d'un gouvernement régulier et l'incohérence de l'administration avaient rendue trop longtemps impossible.

La nomination des vice-présidents de l'Assemblée n'a pas été moins instructive que ne l'avait été celle du président : tous les candidats des deux centres l'ont emporté ! Il est vrai que les deux centres ont eu la sagesse de faire un usage modéré de leur force, et qu'ils n'ont pas voulu combattre les hommes qui, comme Audren de Kerdrel, par exemple, sans partager les convictions de la majorité, professent cependant des opinions assez conciliantes pour qu'on puisse espérer les convertir peu à peu à la République conservatrice, Mais l'échec de M. Benoist-d'Azy, candidat des droites, ne prouve-t-il pas que les monarchistes sont décidément passés à l'état de minorité dans l'Assemblée ? Cette minorité, qui n'a pu empêcher l'organisation des institutions nouvelles, cherche déjà à entraver la formation d'un ministère ; elle cherchera bientôt à disloquer la majorité. Entreprises désespérées qui aboutiront fatalement à des défaites ! Les groupes qu'un intérêt supérieur de patriotisme a unis ne se laisseront point séparer ; ils viennent de marcher encore une fois d'accord, et le succès de M. Lamy, candidat de la gauche, qui a été nommé secrétaire, est venu s'ajouter à la série des victoires que leur a values cette alliance.

Ainsi, M. Buffet, s'il lui restait encore des scrupules, trouvera, en arrivant à Versailles, une situation parlementaire qui ne lui permettra plus de les conserver. En ouvrant la session, il y a trois mois, le 3 décembre dernier, il exprimait un sentiment de confiance qui n'a point été trompé jusqu'ici : « L'Assemblée, disait-il, inspirée comme l'a été dans » toutes les circonstances solennelles, réussira à » remplir *dans toute son étendue*, avec l'aide de » Dieu qui ne sera pas refusée à nos humbles prières, la grande et redoutable mission qu'elle a » reçue. » Au moment où il prononçait ces paroles, tout le monde pensait en effet qu'un secours particulier d'en haut était indispensable pour résoudre le problème terrible des lois constitutionnelles. Aujourd'hui, le miracle est accompli; et c'est aux moyens humains, à la sagesse de la majorité, à la fermeté du pouvoir, qu'il faut demander l'achèvement de l'œuvre commencée. Aide-toi, le ciel t'aidera ! Jamais cette vérité populaire ne fut plus évidente.

Au mois de mai dernier, M. Buffet avait été nommé président par 360 voix de majorité; en décembre, il n'avait réuni que 346 voix ; il vient d'en obtenir 479 : 119 voix de plus qu'en mai et 131 de plus qu'en décembre. Voilà la différence entre une majorité présidentielle et une majorité ministérielle : nous attendons avec assurance les résultats de cette grande manifestation.

Séance du 2 mars 1875.

La proposition de M. de Lamberterie relative à l'adjudication des bureaux de tabac est venue en deuxième lecture.

M. de Lamberterie a défendu avec beaucoup d'énergie et de raison cette proposition dont il est à la fois l'auteur et le rapporteur. Il pense que le système de l'adjudication serait très préférable au point de vue du rendement. Le rapport net des 6,000 bureaux dont il s'agit est actuellement de 5 millions environ ; on pourrait facilement le doubler, au grand bénéfice de ces mêmes infortunes si respectables des anciens serviteurs de l'Etat qu'on est soucieux de secourir.

M. Mathieu Bodet, ministre des finances, et M. Picard ont combattu le projet de M. de Lamberterie. Néanmoins, notre honorable député a réuni, dans le vote qui s'est produit, 270 voix contre 319.

Nous reproduirons dans notre prochain numéro le discours de M. de Lamberterie, tout rempli de détails pleins d'intérêt, et qui est le résultat d'une étude approfondie et d'une conviction éclairée.

En le lisant, nos abonnés seront persuadés comme nous, que la réforme demandée par M. de Lamberterie, sera réalisée avant longtemps. Sa proposition peut être reproduite dans six mois, et certainement elle sera reproduite.

A la fin de la séance, l'Assemblée a refusé de fixer au lendemain le débat sur le rapport de M. Savary. La majorité a manqué de justice et d'esprit de conduite, en ne comprenant pas qu'elle devait accueillir la demande de M. Tailhand, garde des sceaux, relative à cette fixation. On sait que M. Tailhand a refusé la communication du dossier judiciaire sur l'enquête relative aux bonapartistes à propos de l'élection de la Nièvre. Il n'est pas dans les usages parlementaires d'empêcher un ministre, qui va quitter les affaires, de justifier l'un des actes les plus sérieux de son administration.

Informations

Les *Missions catholiques* publient la lettre suivante de Mgr Petitjean, vicaire apostolique du Japon, en date du 4 janvier 1875 :

« Dans la nuit du 30 au 31 décembre, un grand malheur est venu nous frapper : notre résidence de Yokahama a été la proie des flammes. Le feu a pris chez un voisin. J'ai eu à peine dix minutes pour faire sortir de ma chambre de travail quelques-uns des objets les plus précieux.

« Au moment où je réunissais les manuscrits de nos livres chrétiens destinés à l'impression et les notes que je recueille depuis quatorze ans, le plafond de ma chambre m'est tombé sur la tête avec une grêle de tisons enflammés. Grâce à Dieu et à la bonne Mère, j'ai pu m'échapper à moitié asphyxié.

L'incendie a fait son œuvre de destruction avec une rapidité effrayante : en une heure et demie, tout était fini. Notre église a couru les plus grands dangers. Nous avons tout perdu : les ateliers d'imprimerie et de lithographie avec tout ce qu'ils renfermaient, presses, imprimés et fournitures, la procure générale, la bibliothèque européenne et japonaise, les archives de la mission, plusieurs vases sacrés. La perte totale s'élève à plus de 200,000 piastres (100,000) fr.) ; les assurances n'en couvrent que la moitié.

« Pour ma part, et M. Midon, mon provicaire, est dans le même cas, — j'ai à peu près tout perdu. Je n'ai pu sauver que les vêtements que j'avais sur le corps, un bréviaire, un missel, la plupart de mes insignes, mon calice et mes feuille de pouvoir. Mes bulles d'évêque et de vicaire apostolique ont eu le sort de tout le reste : elles ont été brûlées.

« Nos amis de Yokahama se sont empressés de nous offrir la plus cordiale hospitalité ; quelques-uns même nous sont venus en aide pécuniairement. Mais ces secours sont insuffisants pour couvrir les premiers frais d'une installation quelconque.

« Cet incendie ajoute à notre déficit antérieur dun chiffre très lour ; nous sommes réduits à la plus profonde misère. Que la volonté de Dieu soit faite ! L'année 1874 comptera bien douloureusement dans l'histoire des épreuves de l'Eglise du Japon : épidémies, ouragan, incendie, tous les maux se sont comme donné rendez-vous pour nous frapper dans nos enfants spirituels, même les plus chers, et pour ruiner matériellement nos œuvres naissantes. »

Lundi, à une heure, a eu lieu, au ministère des affaires étrangères, la première séance de la Conférence internationale sur le mètre.

Le duc de Decazes, nommé président à l'unanimité, a expliqué que l'objet de la Conférence était de conclure une convention internationale entre les Etats qui ont adopté le mètre ou qui en permettent l'usage.

La Conférence a décidé que toutes les questions qui pourraient lui être soumises seraient d'abord étudiées par une commission composée des délégués techniques des états représentés et de ceux des diplomates membres de la conférence ayant des connaissances spéciales.

ESPAGNE

Le gouvernement du roi Alphonse XII est reconnu par toutes les puissances de l'Europe, excepté par la Turquie. La Sublime-Porte s'est froissée, paraît-il, de ce que le roi ait fait notifier son avénement à Bucharest par son ambassadeur à Vienne. Dans l'état actuel de ses relations avec les principautés vassales, le gouvernement ottoman est fort ombrageux à l'égard de toute démarche qui tend à réduire ses prérogatives de suzeraineté. Il aurait adressé, dit-on, une circulaire à ses agents près des grandes puissances pour leur signaler la notification de l'avénement d'Alphonse XII au prince de Roumanie, par l'intermédiaire d'un ambassadeur, comme une dérogation aux usages établis.

La reconnaissance du nouveau régime s'est faite avec des témoignages de sympathie de la part de l'Autriche, de la Russie, de l'Allemagne. Le langage de l'ambassadeur allemand, au moment de sa réception, exclut l'idée de toute complication au sujet de l'affaire du *Gustav*, L'Angleterre a notifié aussi qu'elle reconnaissait Alphonse XII, mais le cabinet anglais n'a pas laissé ignorer dans ses déclarations au Parlement qu'il reconnaissait son pouvoir *de facto*. Le gouvernement d'Alphonse XII ne représente donc rien de plus, aux yeux de l'Angleterre, que celui du maréchal Serrano.

Les relations entre la France et l'Espagne ont été très cordiales dès le premier jour. Alphonse a été reconnu par nous, on peut le dire, le jour où les auteurs du pronunciamiento l'ont rappelé pour régner en Espagne. Les canons de Marseille ont salué son avénement avant qu'il eût mis le pied sur le sol espagnol. Le langage du nouvel ambassadeur d'Espagne à Paris, lorsqu'il a présenté ses lettres de créance au maréchal de Mac-Mahon, n'a fait qu'attester les sympathies réciproques des deux gouvernements. « Le roi, a-t-il dit, considère l'union de la France et de l'Espagne comme une loi providentielle, comme une exigence de l'époque, comme une tradition de son nom, comme une dette de son cœur. » Nous voilà loin de la politique ambiguë ou malveillante des Prim et des Serrano. Le langage de M. le marquis de Molins a été aussi cordial que celui de M. le marquis de la Vega des Armijo avait été naguère rogue et déplaisant.

Chronique locale

et méridionale.

SERMON DE CHARITÉ.

M. l'abbé Dunand, prédicateur du Carême à la cathédrale de Cahors, a prononcé, dimanche dernier, après vêpres, un beau et éloquent sermon de charité. Il s'est maintenu à la hauteur de son talent et de sa renommée. Il a prêché naturellement sur la charité pour les pauvres, en prenant pour texte ces paroles sacrées : « *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem* (Ps. 40). » Il a exposé la nature et l'origine de la charité envers les pauvres. Il a montré la pratique constante et admirable de cette sublime vertu dans l'église catholique. Il a fait ressortir le devoir et les avantages de l'aumône. Nous allons reproduire à grands traits la substance de ce discours.

En parcourant l'histoire des nations Païennes avant la venue de Jésus-Christ, en lisant les ouvrages des anciens philosophes, on voit que la vraie charité pour les pauvres n'existait pas au sein du Paganisme. On se servait des richesses pour le luxe, pour la vaine gloire, pour la recherche des plaisirs terrestres et non pour le soulagement des pauvres, qui étaient le plus souvent repoussés et méprisés. Le Sauveur du monde, en apportant le remède à tous les maux de l'humanité, en donnant le précepte et l'exemple de toutes les vertus, nous a appris la véritable charité pour les pauvres et pour toutes les souffrances de ce monde. Il est né dans la pauvreté, il a vécu dans la pauvreté, il n'a cessé de répandre sur les malheureux les merveilleux effets de sa divine charité. Il a honoré, préconisé et glorifié la pauvreté. Il a fait aux riches un impérieux devoir de secourir les indigents. Il a fait du dévoûment et de l'attachement pour les malheureux une des conditions du salut et un des caractères les plus éclatants du christianisme.

La charité évangélique envers les pauvres, enseignée par la doctrine et les exemples du divin Rédempteur, a été constamment et admirablement pratiquée par l'Eglise chrétienne et catholique. Les annales religieuses et profanes de tous les siècles écoulés, depuis l'origine du Christianisme, le proclament hautement, Partout où la religion de Jésus-Christ a répandu ses célestes clartés, Dieu a suscité des âmes d'élite qui, animées du véritable esprit de l'Evangile, se sont consacrées avec un dévoûment héroïque au soulagement des indigents et des malheureux. Par ses évêques et ses prêtres, par ses Ordres religieux, par les âmes généreuses de tous les rangs et de toutes les conditions, par ses institutions de bienfaisance et ses œuvres en tout genre, la religion catholique a semé partout, de siècle en siècle, les prodiges de sa charité. La philanthropie philosophique, la charité purement humaine peuvent bien quelquefois réussir à procurer le soulagement des indigents ; mais il n'y a que la religion divine de Jésus-Christ qui puisse inspirer le dévoûment et l'amour pour ceux qui souffrent. — Depuis que la France est chrétienne, la charité évangélique pour les malheureux a été surtout une vertu française. Toutes les belles œuvres, accomplies en France, d'âge en âge, pour secourir la pauvreté et la souffrance, sont un des plus beaux fleurons des gloires de notre Patrie. Tant qu'elle pratiquera cette vertu admirable de la charité, elle sera bénie et protégée de Dieu.

Il s'est trouvé des philanthropes, qui ont cherché à préconiser l'égalité de condition et de fortune parmi les hommes. Ce sont là des systèmes imaginaires et irréalisables, contraires aux lois générales de la création L'inégalité est partout dans l'univers, parmi les êtres du monde matériel, connu parmi ceux du monde spirituel ; et c'est cette variété des êtres qui produit l'harmonie. Les différences, qui existent dans les âmes humaines, dans les intelligences, dans le mérite personnel, amèneront toujours, au sein de toutes les nations, des différences de condition et de fortune. Il y aura toujours sur la terre des riches et des pauvres. Le grand et impérieux devoir des riches est de secourir les indigents. L'aumône est dans l'ordre de la Providence. Tous les hommes reçoivent l'aumône de Dieu pour les biens de l'âme et pour ceux du corps. Notre mission ici-bas, selon ce que nous possédons, est de donner l'aumône aux pauvres et à ceux qui souffrent : c'est la loi providentielle; c'est le grand précepte de J.-C. Les enseignements et les promesses du Sauveur doivent être pour nous un encouragement puissant. Il maudit les mauvais riches, mais il bénit tous ceux qui savent secourir les malheureux. L'aumône rachète les péchés. Donner aux pauvres, c'est prêter à Dieu, qui récompensera au

centuple les œuvres de bienfaisance. Il regarde comme fait à lui-même ce qu'on fait pour les pauvres ; et il promet l'éternelle félicité du Ciel aux âmes charitables qui auront fidèlement rempli le devoir de l'aumône.

Telles sont les vérités générales et fondamentales, qui ont formé la matière du sermon de Dimanche. L'orateur les a développées avec un remarquable talent, par des tableaux habilement tracés, par de savantes considérations, empruntées à la Religion, à la Philosophie et à l'Histoire. Il a impressionné et captivé son immense auditoire par le charme puissant de sa parole.

La quête annoncée a eu lieu après le sermon : elle a été faite par plusieurs membres de la Société de St-Vincent-de-Paul, qui se consacre à la bienfaisance Evangélique. Nous nous plaisons à penser qu'elle a été fructueuse. La journée de Dimanche a donc été heureuse pour les familles pauvres de Cahors.

A. G.

Des ordres ont été envoyés à tous les Préfets pour faire afficher au plus grand nombre d'exemplaires possible dans les villes, bourgs, communes et hameaux le texte de la nouvelle Constitution Française.

M. Calmon, sculpteur, vient d'être nommé professeur de dessin de la ville, en remplacement de M. Bénâtre, décédé.

Un de nos compatriotes, M. Célières, sous-préfet de Lavaur, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Prades.

Nous devons signaler un acte de probité accompli par un employé de la Compagnie d'Orléans qui, ayant trouvé une pièce de 20 fr. dans un compartiment de 1re classe à Monsempron-Libos s'est empressé de la remettre à M. le chef de gare de Cahors, qui l'a restituée à son propriétaire, habitant de notre ville.

Le tribunal de simple police de Cahors, dans son audience de mardi, a prononcé les condamnations suivantes, savoir : 6 contre des rouliers (défaut d'éclairage) ; 5 pour jet d'eau par les fenêtres ; 2 contre des bouchers (défaut d'étiquettes) ; 2 pour dépôts d'immondices sur la voie publique ; 2 contre des propriétaires de chiens, pour les avoir laissés se battre ; 1 pour injures ; 1 pour ivresse manifeste ; 1 pour vente de viande dans la rue ; 1 pour défaut de pesage d'un pain vendu ; 1 pour défaut de balayage ; 1 pour dépôt de pierres sur la voie publique ; 1 pour avoir laissé la porte d'une maison ouverte la nuit ; 1 pour avoir laissé vaguer des poules sur la voie publique ; 1 pour avoir fumé au théâtre.

DÉPOT D'ÉTALONS DE VILLENEUVE.

La monte a été ouverte au Dépôt de Villeneuve le 1er février. Les étalons de service sont : Artaban, pur sang anglais ; Kirgis, trotteur russe ; Petit Poucet, demi-sang carrossier.

La monte commencera :

A Gramat, le 1er mars. — Les étalons de service sont : Nécroman, demi-sang arabe ; Noukaz, pur sang arabe ; Areved, pur sang anglo-arabe ; Kaly, demi-sang carrossier ; Nikel, demi-sang carrossier.

A Figeac, le 1er mars. — Les étalons de service sont : Pudding, demi-sang carrossier ; Dauphin, demi-sang léger.

A Cahors, le 1er mars. — Les étalons de service sont : Japon, demi-sang carrossier ; Intégral, demi-sang carrosier ; Emir, pur sang arabe.

Nous lisons dans le *Progrès de Villeneuve* :

Pas d'affaires cette semaine sur notre marché au blé, à cause sans doute du mauvais temps et de la proximité de la foire de la mi-carême qui se tiendra mercredi prochain. Les commerçants achètent à 20 fr. 25 et 20 fr. 50 l'hectolitre.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande* :

Le dernier marché au blé de notre ville n'a donné lieu à aucune affaire digne d'être mentionnée. Les offres deviennent de plus en plus rares, et les fabricants de plus en plus réservés ; ils s'approvisionnent avec des blés étrangers à notre rayon, qui sont à plus bas prix.

La culture n'offre absolument rien, et les petits propriétaires qui possèdent quelques hectolitres de blé demandent 20 fr. 50 et 21, tandis que la meunerie n'offre que 20 fr. et 20.50. Le commerce compte sur la baisse, les propriétaires, au contraire, espèrent obtenir des prix plus élevés au printemps.

Dans cet état de choses, les affaires sont à peu près nulles.

Nous avons dit que le ministre de l'agriculture et du commerce venait d'entreprendre la révision de la statistique agricole de France.

En même temps que ce travail, les bureaux de la rue Saint-Dominique en poursuivent un non moins intéressant.

Il s'agit de connaître, avec les moyens de fabrication du pain et les ressources pour le transport et l'emmagasinage des denrées, les quantités approximatives de café, riz, sucre, fourrage, blé, qui se trouvent dans chaque région et qui ne sont pas nécessaires à la consommation des habitants.

Ces divers renseignements, qui devront être présentés, pour chaque département, et par ordre alphabétique d'arrondissements et de communes, viennent d'être demandés aux préfets par une circulaire spéciale.

Bien que réclamé par le ministère de l'agriculture et du commerce, il est facile de se rendre compte des services que ce travail peut rendre au ministère de la guerre en cas de mobilisation de l'armée.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, une session extraordinaire de baccalauréat s'ouvrira le *mercredi 10 mars* prochain, à la Faculté des lettres de Toulouse.

Seront admis à s'inscrire pour cette session :

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire de St-Cyr ;

Les candidats ayant accompli leur dix-neuvième année avant le 1er janvier 1875 ;

Les candidats établissant, par certificats des doyens des Facultés, qu'ils ont subi deux ajournements ;

Les candidats déjà bacheliers ès-sciences.

Pour le baccalauréat ès-sciences une session extraordinaire s'ouvrira, le 12 avril prochain, à Toulouse.

Seront admis à s'inscrire pour cette session :

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire de St-Cyr ;

Les étudiants en droit régulièrement inscrits à une Faculté ;

Les officiers de santé et les étudiants en médecine régulièrement inscrits à une Faculté ou à une école préparatoire ;

Les jeunes gens qui ont accompli leur dix-neuvième année avant le 1er janvier 1875 ou qui ont été ajournés deux fois et en justifient.

Les dispositions suivantes viennent d'être adoptées par le ministre de la guerre, pour compléter les prescriptions de la circulaire du 17 décembre 1843, relative aux permissions de mariage des officiers et assimilés :

1° Les déclarations d'apport de la future, *avant* comme *après* le mariage, devront être faites par acte notarié ;

Cet acte n'exclura pas la production du certificat du maire constatant l'état des parents de la future, le sien, la réputation dont elle jouit ainsi que sa famille, le montant et la nature de la dot qu'elle doit recevoir et la fortune à laquelle elle peut prétendre (§ 3 de la circulaire précitée) ;

2° Dans la composition de l'apport de la future, il ne sera pas tenu compte de la valeur attribuée aux effets, bijoux ou autres objets mobiliers composant son trousseau, ou qui pourraient lui être donnés à l'occasion de son mariage ;

3° L'apport dotal ne pourra être constitué ni en argent comptant, ni en valeurs au porteur ;

4° La dot de la future ne saurait jamais être inférieure à un revenu personnel et non viager de 1,200 fr. *au minimum*.

Une circulaire du ministre de la guerre vient d'appeler l'attention des préfets sur les jeunes gens dispensés du service de l'armée active par les conseils de révision.

Aux termes de la loi sur le recrutement, les intéressés doivent être mis en demeure de remplir leurs obligations militaires dès que viennent à cesser les causes pour lesquelles ils ont été momentanément rayés de la liste du contingent.

La mesure s'applique aussi bien à l'aîné d'orphelin qu'au fils d'une femme veuve ou d'un père aveugle ou septuagénaire.

Les administrations municipales locales devront également veiller avec la plus sérieuse attention à ce que les jeunes gens maintenus dans leurs foyers à titre de soutiens de famille remplissent strictement leurs obligations. Dans le cas contraire, l'autorité supérieure devra en être immédiatement informée par un rapport spécial adressé au ministre de la guerre.

De l'utilité des oiseaux au point de vue agricole : On écrit de Londres que le steamer *Tintern-Abbey* vient de quitter la Tamise, en route pour la Nouvelle-Zélande, avec une cargaison de 1,230 oiseaux vivants, soit : merles, 100 ; rouges-gorges, 100 ; grives, 100 ; moineaux, 150 ; étournaux, 100 ; linottes, 140 ; chardonnerets, 100 ; golfinches, 160 ; bruants, 170 ; perdrix, 110.

Ces oiseaux, au terme de leur voyage, seront immédiatement rendus à la liberté, et des peines très sévères attendent les coupables qui chercheront à les détruire. Cet envoi a été sollicité par les fermiers de la Nouvelle-Zélande, dont les récoltes ne sont que trop souvent détruites par les insectes et surtout par les chenilles.

Ce fait en dit plus long que toutes les théories et les arguments du monde, sur l'utilité des oiseaux insectivores au point de vue agricole.

Voici un arret rendu par la cour de cassation, qui est des plus intéressants pour les propriétaires :

L'architecte qui a bâti une maison dans des conditions vicieuses, notamment en y employant des matériaux dont la défectuosité vouait la construction à une ruine certaine, ne peut, pour échapper à la responsabilité de la faute qu'il a ainsi commise, se prévaloir du consentement que le propriétaire aurait donné à ce qu'il opérât dans ces conditions.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot*.

Versailles, 4 mars, 12 h. 16 min. du soir.

Rien n'est terminé encore pour le ministère.

M. Buffet, traite la question du programme nouveau avec M. Dufaure.

On croit, qu'on appellera M. Grivard ou M. Lambert de Sainte-Croix, au ministère de l'intérieur.

Bourse de Paris.

Paris, 4 mars 1875.

Rente 3 p. %	65,25
— 4 1/2 p. %	95,50
— 5 p. %	102.50

VITICULTURE.

RAPPORT DE M. DE ROUSSY.

(Suite.)

Si nous nous étions donnés pour mission de trouver le moyen d'équilibrer la végétation de nos vignes, de la modérer en utilisant, dans ses premières années de production, toute la sève qu'elle puise dans nos terres si riches et si fécondes ; de régler son maximum de production, sans courir le risque de le voir s'épuiser, la tâche, Messieurs, eût pu nous paraître difficile. Heureusement pour nous que des hommes éminents dans la science, des viticulteurs émérites, sont venus nous tracer la voie que nous avions à suivre. Vous avez tous lu sans doute les ouvrages du docteur Guyot ; vous vous rappelez aussi les leçons du savant professeur M. Dubreuil, qui nous expliquait naguère dans son cours public, tout son système de taille et de culture complète de la vigne qu'il croyait le mieux convenir au département du Lot. Vous connaissez aussi, Messieurs, la brochure dans laquelle M. le docteur Rey, notre secrétaire, rendait compte des expériences si sérieuses, si concluantes qu'il a faites dans son vignoble de Saint-Denis. Tous ces auteurs, ces savants, se réunissent pour vous dire : *Les cépages cultivés dans le Lot, l'auxerrois et ses variétés, ne peuvent donner de bons résultats, soumis à la taille courte ; adoptez la taille à long bois, et vous verrez les produits augmenter dans de notables proportions.* Ces conseils ont été suivis par plusieurs d'entre vous qui ont obtenu environ vingt barriques de vin à l'hectare. Le résultat dépassait presque les espérances.

C'est donc dans cette voie, Messieurs, que vous devez chercher à faire entrer les viticulteurs du Lot : sans doute, les vieilles vignes plantées dans les pentes rapides ou dans des terrains trop maigres, ne sont pas susceptibles de grandes améliorations, elles sont trop peu vigoureuses pour leur demander plus qu'elles ne donnent déjà. Mais les vignes jeunes, plantées dans de bons fonds, soumises à ce système de taille, bien ancien quoique nouveau pour nous, convenablement fumées et travaillées, verraient tripler et quadrupler leurs produits.

Les propriétaires alléchés par cette production considérable contre laquelle aucune autre culture, soit tabac, soit céréales, ne pourrait lutter, se mettraient à planter leurs meilleures terres, et vous vous trouveriez en plein dans la voie dans laquelle vous voulez engager les viticulteurs.

Quel magnifique résultat obtenu, Messieurs ! Le département du Lot dont la moyenne de production est une des plus faibles parmi celles des départements vinicoles de la France, prendrait alors le rang auquel l'appellent la beauté de son climat, la richesse de ses terres et la qualité de ses produits.

Sa fortune décuplerait.

Outre le résultat de cette production considérable, vous en auriez encore obtenu un autre non moins important. Une fois les vins récoltés, il s'agit de les rendre, de leur trouver un débouché, ce qui n'est pas toujours facile dans le département. Quelques rares courtiers du Bordelais arrivent après la récolte, et achètent une certaine quantité de vin, qu'ils dénaturent parfois avec d'autres coupages, au point de faire un bénéfice en les vendant meilleur marché à leur arrivée à Bordeaux qu'ils ne les ont payés au vigneron. Si le propriétaire manque cette première vente, soit à cause de la modicité des prix offerts, soit même que personne ne soit venu visiter sa cave, il reste quelquefois six mois sans entendre parler d'un seul marchand.

D'où vient cet état de choses ? il est facile à comprendre. Quand les négociants sérieux veulent acheter des quantités de vins, s'ils viennent dans le département du Lot, ils sont obligés de courir un grand nombre de caves avant de pouvoir trouver le vin qu'ils désirent, ils trouvent cinq barriques d'un côté, dix barriques de l'autre ; ces vins souvent travaillés outre mesure, donnent quelquefois dans les coupages nécessaires pour avoir un ensemble, des résultats désastreux ; donc, Messieurs, pour le négociant grandes fatigues occasionnées par toutes ces courses, frais considérables, perte de temps, le tout pour avoir rarement au bout de tous ces coupages les vins qu'il avait désiré.

Si ces négociants vont dans le Languedoc ou le Narbonnais, au contraire, dans un jour ils peuvent acheter dix mille hectolitres de vin, quelquefois dans la même cave, ils ont peu de fatigues, peu de perte de temps, ils ont un choix considérable et des vins pareils, homogènes, qu'ils ne sont pas obligés de couper, opération qui n'est pas toujours sans inconvénients.

Augmentons donc la production de nos vins, Messieurs, et nous verrons ces négociants venir chez nous, comme ils vont dans ces grands vignobles du Midi, quelquefois la concurrence s'établira entre eux, et le propriétaire n'aura pas à s'en plaindre.

Mais pour obtenir ce résultat, il faut non-seulement se donner de la peine, et je sais que vous ne reculerez devant aucun obstacle, aucune fatigue ; mais aussi, Messieurs, il faut de l'argent, et vous en avez peu, tous vos fonds sont employés utilement, et vous ne pouvez les détourner de leur destination présente.

La suite au prochain numéro.

GOUVERNEMENT D'HAITI

ÉMISSION

DE **41,650 Obligations** DE **500** FR.

Portant intérêt annuel de **40** *francs*
Payables par semestre les 15 *février et* 15 *août*
Remboursables au pair en **10** *ans.*
par tirages annuel.

PRIX D'ÉMISSION : 460 FRANCS

(*Jouissance du* 15 *février* 1875)

PAYABLES COMME SUIT :

Fr. **50**	en souscrivant.....	Fr.	**50**
100	à la répartition		**100**
100	du 24 au 30 avril 1875		**100**
100	du 24 au 30 juin 1875.....		**100**
110	du 24 au 30 août 1875, *moins* 20 *francs du coupon au* 15.....		**90**
Fr. **460**	Soit net à verser.....	Fr.	**440**

A la répartition, ou à l'échéance successive des termes, les souscripteurs pourront anticiper, sous escompte de **5 0/0** l'an, les versements non échus. Ceux qui libéreront leurs titres à la répartition, n'auront à payer qu'une **somme nette de 455 fr.** par obligation.

Il sera délivré aux souscripteurs, lors du payement du second terme, des titres provisoires revêtus du timbre français, qui seront, après libération et à partir de septembre 1875, échangés contre des obligations définitives revêtues aussi du timbre.

Les obligations seront au porteur; et dès la clôture de la souscription, toutes les formalités seront remplies pour les faire admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris.

GARANTIES

Par son traité avec les concessionnaires de l'emprunt, **MM. Marcuard, André et C^e** de Paris, et **White Hartmann et C^e** de Pert-au-Prince et du Havre, le gouvernement affecte, en garantie de ses engagements, **tous** ses revenus généraux et *spécialement* les droits de douane de sortie sur les cafés, fixés à 2 1/2 dont il s'est interdit de modifier le taux jusqu'après remboursement de l'emprunt.

Ces derniers droits atteignent environ **7 millions** par an. L'ANNUITÉ POUR L'ASSURANCE DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT N'EST QUE DE **3,100,000 fr.**

Haïti n'a d'autre dette extérieure que le solde de l'indemnité due à la France. Ce solde qui, en 1856, s'élevait à 57 millions, n'est plus que de 13 millions, payables en 9 annuités décroissantes de 1875 à 1883. La dette intérieure est de 6 millions de francs environ.

Les dépenses de l'Etat, d'après le dernier budget, ne dépassent pas **13 à 14 millions**. Les recettes des droits de douane seuls *(sans compter l'impôt direct)*, sont de **23 millions**.

PRODUITS — AMORTISSEMENT

Les coupons d'intérêt et les obligations sorties aux tirages, sont payables à Paris :

A la *Société générale de Crédit Industriel et Commercial*, ou à Londres au change de 25 fr. 25.

L'intérêt de 40 francs par obligation représente 8 francs 90 du prix d'émission. Avec la prime de remboursement à 500 francs, le placement ressort à 10 1/2 0/0.

Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au siége de la *Société générale de Crédit Industriel et Commercial*, le 15 janvier de chaque année à partir de 1876. Les obligations sorties seront payables un mois après les tirages.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Vendredi 5 et Samedi 6 Mars 1875

A PARIS, à la **Société générale de Crédit Industriel et Commercial**, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier, **et chez les correspondants de la Société**, en France et à l'étranger.

Si les demandes dépassent le nombre des titres, la répartition se fera proportionnellement.

Un intérêt égal à celui produit par le titre sera dû sur les versements en retard, à compter du premier jour de leur échéance. Les souscripteurs en retard pourront être déchus 15 jours après un avis inséré au *Journal officiel*.

Déclaration faite au Timbre le 19 *février* 1875.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° du 27 *Février* 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Tombeau gallo-romain découvert à Séguret (Vaucluse) ; — M. Henri de Bornier ; — Corot ; — L'ascension de la *Ville de Calais* ; — Le grand cortège historique d'Anvers ; — Le percement du boulevard Saint-Germain, — Hiyotoko, nouvelle japonaise, par M. Peyremal (suite). — Le revers de la médaille, nouvelle, par M. Gustave Chadeuil. — L'atmosphère de Vénus. — Revue comique du mois, par Bertall. — Statuettes offertes par les exposants de Vienne à MM. Ozenne et du Sommerard. — Renouvellement du matériel des ambulances de l'armée. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Statue de Jacques Callot.

Gravures : Corot. — Monument funéraire antique récemment trouvé à Séguret (Vaucluse) ; — Le village de Séguret (Vaucluse), — M. de Bornier. — L'ascension du ballon *La ville de Calais*, à Pau. — Les fêtes d'Anvers (3 gravures). — Le vieux Paris : maisons destinées à être prochainement démolies pour donner passage au boulevard Saint-Germain prolongé. — Statuettes offertes par les exposants de Vienne à MM. Ozenne et du Sommerard (2 gravures). — La réorganisation des ambulances de l'armée (3 gravures). — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Statue de Jacques Callot destinée à être érigée à Nancy. — Echecs. — Rébus.

Crédit foncier de France.

Emission à 480 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 % pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Le SIROP de PIERRE LAMOUROUX, béchique et calmant, est un précieux agent thérapeutique pour calmer les bronchites les plus intenses, la grippe, les rhumes, etc.

La PATE ayant les mêmes propriétés que le Sirop, est employée dans les voyages.

Les plus célèbres médecins de Paris les recommandent dans leur clinique et relatent dans leurs ouvrages les succès qu'ils en ont obtenus.

Dépôt dans toutes les principales pharmacies de France et de l'étranger.

TAMAR INDIEN
GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre
CONSTIPATION, Hémorrhoïdes, Migraines.
Phcie 25, r. Grammont, Paris.— Bte 2,50. Poste 2,75
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU Dr. PATISSON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèces. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. *J. Duc fils, à Cahors.*

LA NATIONALE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18

ANCIENNEMENT **COMPAGNIE ROYALE**

Fonds de garantie : 118 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. BOURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, *Président du Conseil.*

ADMINISTRATEURS

M. La Panouse (le comte de), Propriétaire.
M. Davillier (Henri) Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.
M. Lefebvre (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.
M. Mallet (Henri), de la Maison MALLET frères et C^e, Banquier.
M. Hottinguer (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.
M. de Waru (A.), ancien Regent de la Banque de France.
M. Andrë (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.
M. Rothschild (le baron Gustave de), Banquier.
M. Lutscher (André), de la Maison HENTSCH-LUTSCHER et C^e, Banquier.
M. Clausse (Gustave), Propriétaire.
M. Demachy. de la Maison F.-A. SEILLIERE, Banquier, Régent de la Banque de France.
M. Vuitry, ancien gouverneur de la Banque de France, ancien Ministre présidant le Conseil d'Etat.
M. Pillet-Will (le comte), Banquier. Régent de la Banque de France.
M. Denormandie, ancien Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.

CENSEURS

M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.
M. Archdéacon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.
M. Le Lasseur, de la Maison PÉRIER frères, Banquier.

DIRECTEUR

M. ONFROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la C^e.

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie	24,945,448 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.	124,094,191 fr.
Bénéfices répartis aux assurés en cas de décès pour la vie entière	11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bènech, Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bapte Planion, à Souillac.

En vente chez tous les libraires

L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL
DU LOT

PRIX : 2 FR.

VÉRITABLE
LIQUEUR BÉNÉDICTINE
de l'Abbaye de Fécamp (FRANCE)

AVIS

La célèbre Liqueur **BÉNÉDICTINE,** si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la **VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.**

Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général : **A. LEGRAND Aîné.**

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.)

Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
DIDIER, *20, boulevard Poissonnière,* **Paris.**

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les **Maladies de l'estomac** (*Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies*), de **celles des Intestins et du Foie,** des **Dartres,** des **Hémorrhoïdes,** des **Congestions,** des **Constipations opiniâtres,** des **Rhumatismes,** des **Affections utérines.**—MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel, pharmacien ; à Figeac, Houillê, épicier.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

A LOUER
UN CAFÉ
A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les *rhumes, bronchites, maux de gorge, grippes, rhumatismes, lombagos, douleurs.* Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies.
Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50.
Se défier des contrefaçons.

MASTIC DULAC
Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic :

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : **Pharmacie LACOMBE,** à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : **0** fr. **60** c.

GOUVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & Cie
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN
Seuls Concessionnaires du
GUANO DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & Cie — GUANO DU PÉROU — Loi du 11 Novembre 1869 — GOUVERNEMENT DU PÉROU — DÉPOSÉ — ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & Cie — GUANO DISSOUS DU PÉROU — Convention du 15 Avril 1874 — GOUVERNEMENT DU PÉROU — DÉPOSÉ

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Cie.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

LA RÉGLISSE
SANGUINÈDE
GUÉRIT

les **Rhumes, Gastrites, Crampes** et **Faiblesses d'Estomac.** Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans **toutes les pharmacies.**

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.